

BAREMES DES HONORAIRES PERÇUS PAR L'AGENCE



Immeuble ancien à usage d'habitation, terrain et produit professionnel (cession de droit au bail, murs commerciaux et fonds de commerce) :

Pour un mandat exclusif ou confiance :

Jusqu'à 50 000 Euros	9 % T.T.C. sur le prix de vente
De 50 001 à 100 000 Euros	8 % T.T.C. sur le prix de vente
De 100 001 à 150 000 Euros	7 % T.T.C. sur le prix de vente
De 150 001 à 200 000 Euros	6 % T.T.C. sur le prix de vente
De 200 001 à 300 000 Euros	5 % T.T.C. sur le prix de vente
Au-delà de 300 000 Euros	4 % T.T.C. sur le prix de vente

Pour un mandat simple :

Jusqu'à 50 000 Euros	10 % T.T.C. sur le prix de vente
De 50 001 à 100 000 Euros	9 % T.T.C. sur le prix de vente
De 100 001 à 150 000 Euros	8 % T.T.C. sur le prix de vente
De 150 001 à 200 000 Euros	7 % T.T.C. sur le prix de vente
De 200 001 à 300 000 Euros	6 % T.T.C. sur le prix de vente
Au-delà de 300 000 Euros	5 % T.T.C. sur le prix de vente

Immeuble neuf à usage d'habitation

Minimum de 4 % T.T.C.

Honoraires d'agence à la charge du vendeur (hors stipulation expresse du mandant).

Barèmes au 14/08/2023. Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds en dehors des honoraires.